



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : administration centrale

Question écrite n° 3798

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les rumeurs relatives a la suppression de la delegation generale a l'innovation sociale et a l'economie sociale. Les mouvements cooperatifs, mutualistes et associatifs attachent une tres grande importance au maintien de cette delegation, de nature interministerielle, qui a ete rattachee a ses services. Cette delegation a rempli, au cours des dix dernieres annees, une mission importante dans les divers domaines de sa competence. Son eventuelle disparition serait donc tres fortement ressentie par les organisations precitees, qui tiennent un role tres important dans le tissu economique et social francais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage pas de supprimer la delegation generale a l'innovation sociale et a l'economie sociale. Bien au contraire, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, conduit actuellement, a la demande du Premier ministre, une reflexion tendant a renforcer la place et le role de la delegation generale dans les rapports entre l'Etat et le monde associatif, cooperatif et mutualiste.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3798

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1945

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2915